

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> mars 2022

## INFORMATIONS

### A) MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

| Entreprise                      | Montant TTC | Opération  | Date d'effet |
|---------------------------------|-------------|--|--------------|
| SPIE CITYNETWORKS               | 517 584,59  | Enfouissement des réseaux secs rues des Vosges et Verriers                                       | 01/12/2021   |
| SMTPF                           | 341 562,60  | Enfouissement des réseaux secs rues de Provence et Roussillon                                    | 01/12/2021   |
| Electricité de France           | 440 119,51  | Fourniture et acheminement d'électricité pour les bâtiments communaux – Lot 1 puissance < 36 kWh | 09/12/2021   |
| Electricité de France           | 118 100,42  | Fourniture et acheminement d'électricité pour les bâtiments communaux – Lot 1 puissance > 36 kWh | 09/12/2021   |
| SPIE CITYNETWORKS               | 215 031,30  | Enfouissement des réseaux secs rues de la Chapelle et Alouettes                                  | 20/12/2021   |
| COLAS France Moselle            | 125 189,36  | Programme des travaux routiers 2021 – Lot 1 Travaux généraux                                     | 21/12/2021   |
| COLAS France Meurthe et Moselle | 62 520,00   | Programme des travaux routiers 2021 – Lot 2 Enrobés coulés à froid                               | 21/12/2021   |

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal
2. Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux - Modification
3. Approbation des comptes administratifs 2021 des Budgets principal et annexe
4. Approbation des comptes de gestion 2021 des Budgets principal et annexes
5. Affectation du résultat de l'exercice 2021 du Budget principal
6. Débat d'orientation budgétaire
7. Tableau des emplois – Modification
8. Règlement interne des aménagements cyclables et piétons/VTT (PDIPR) de la Communauté de communes - Approbation
9. Enfouissement des réseaux secs rues de Provence et du Roussillon - Adoption de la convention à conclure avec Orange
10. Enfouissement des réseaux secs rue des Vosges - Adoption de la convention à conclure avec Orange
11. Enfouissement des réseaux secs rue des Verriers - Adoption de la convention à conclure avec Orange
12. Vente de deux garages individuels sis espace Condorcet cadastrés section 16 parcelles n° 561 et 562

13. Adoption de la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'Harmonie Baltus le Lorrain  
14. Sorties et projets éducatifs des écoles maternelles, élémentaires, collège et lycées 2021 -  
Modification de la délibération du 15 décembre 2021, point 22

\*\*\*\*\*

20220301-1

### **1. Installation d'un nouveau conseiller municipal**

M. le Maire expose :

L'article L.270 du Code Électoral dispose : *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.*

Suite à la démission de M. Emmanuel VATRIN, Conseiller municipal, son siège est à pourvoir par le suivant de la liste « Pierre LANG, nouvel élan pour Freyming-Merlebach ».

M. le Maire procède à l'installation officielle de **M. Marc FLAUDER**, qui siègera, à partir de ce jour, au Conseil municipal de la Ville de Freyming-Merlebach.

M. Marc FLAUDER siègera également :

- à la Commission des Finances
- à la Commission des Impôts Directs (CCID)
- à la Commission Consultative des Services Publics Locaux en sa qualité de Directeur de Conservatoire de Musique et de Danse de Freyming-Merlebach

20220301-2

### **2. Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux – Modification**

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du 7 septembre 2020, point 3, portant constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

Considérant la démission du Conseil municipal de M. Emmanuel VATRIN en date du 27 décembre 2021,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

- décide de nommer à la CCSPL, en qualité de membre suppléant, désigné parmi les membres du Conseil municipal :
  - **M. Bernard DINÉ**, en lieu et place de M. Emmanuel VATRIN, démissionnaire,
- approuve à main levée la modification de la constitution de la CCSPL,

Les autres dispositions de la délibération susvisée demeurent inchangées.

20220301-3

### **3. Approbation des comptes administratifs 2021 des Budgets principal et annexe**

M. le Maire expose et commente les comptes administratifs de l'année 2021.

Le Conseil d'exploitation de la Régie municipale des pompes funèbres et la Commission des finances, réunis respectivement les 23 février et 1<sup>er</sup> mars 2022, après les avoir examinés tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, ont proposé d'approuver le compte administratif principal et le compte annexe de la Régie municipale des pompes funèbres.

Après débats, M. le Maire donne la présidence à M. Bernard PIGNON, Premier adjoint au Maire, puis quitte la salle pour le vote de ce point.

M. Bernard PIGNON, Président, invite l'Assemblée municipale à délibérer.

Le Conseil municipal,

Ouï ce qui précède,

Après débat,

À l'unanimité, (se sont abstenus : S. ZIMMER (procuration de P. MIHELIC), A. THIRIET et A. MANISZEWSKI)

Adopte le compte administratif du budget principal et le compte annexe de la Régie municipale des pompes funèbres de l'année 2021, dont les balances sont résumées en annexes.

20220301-4

#### **4. Approbation des comptes de gestion 2021 des Budgets principal et annexes**

Le Conseil municipal,

Vu les propositions du Conseil d'exploitation de la Régie municipale des pompes funèbres et de la Commission des finances, réunis respectivement les 23 février et 1<sup>er</sup> mars 2022, portant approbation des comptes de gestion,

Considérant que M<sup>me</sup> le Trésorier a attesté l'exactitude et l'adéquation des résultats comparés des comptes de gestion et administratifs, tant pour le compte principal que pour le compte annexe de la Régie municipale des pompes funèbres,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité, (se sont abstenus : S. ZIMMER (procuration de P. MIHELIC), A. THIRIET et A. MANISZEWSKI)

Adopte les comptes de gestion de l'exercice 2021 :

- du budget principal
- du budget annexe de la Régie municipale des Pompes Funèbres
- du budget du lotissement de La Chapelle qui n'a pas fait l'objet d'écritures comptables en 2021.

20220301-5

#### **5. Affectation du résultat de l'exercice 2021 du Budget principal**

Le Conseil municipal,

Après avoir adopté le compte administratif,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **4 545 578,17 €**,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 1<sup>er</sup> mars 2022,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité, (se sont abstenus : S. ZIMMER (procuration de P. MIHELIC), A. THIRIET et A. MANISZEWSKI)

Décide d'affecter le résultat de l'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

- **3 297 909,94 €** en section d'investissement du Budget principal 2022 en réserve au compte 1068 – « Excédents de fonctionnement capitalisés » en couverture des déficits cumulés de la section d'investissement
- **1 247 668,23 €** en section de fonctionnement du Budget principal 2022 en recette au compte 002 – « Résultat reporté ».

20220301-6

#### **6. Débat d'orientation budgétaire**

M. le Maire expose et commente le **rapport d'orientation budgétaire** qui a été transmis avec la convocation à chacun des conseillers municipaux. Le document est également projeté sur grand écran pendant que le Maire en donne lecture.

Le Conseil municipal,

Après débat,

À l'unanimité,

- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport ci-annexé,
- vote le rapport d'orientation budgétaire.

20220301-7

## **7. Tableau des emplois – Modification**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'adapter le tableau des emplois en fonction de l'organisation de ses services,

Attendu que les besoins du service nécessitent de modifier le tableau des emplois en raison notamment, des mouvements du personnel, aux prévisions de recrutements et aux avancements de grade,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 1<sup>er</sup> mars 2022,

À l'unanimité,

Décide :

- de créer, au tableau des emplois, les postes suivants :

✓ Filière administrative

- Deux postes d'attaché principal
- Un poste d'adjoint administratif

✓ Filière technique :

- Deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe
- Un poste d'adjoint technique

Il est précisé qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 susvisée.

Au regard des qualifications et de l'expérience professionnelle détenues, le traitement sera calculé en référence à la grille indiciaire correspondant au grade retenu.

- d'inscrire les crédits budgétaires correspondants.

20220301-8

## **8. Règlement interne des aménagements cyclables et piétons/VTT (PDIPR) de la Communauté de communes – Approbation**

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021, point 11, portant approbation de la participation financière de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach (CCFM) au renforcement de la couche de roulement du circuit PDIPR de la Ligne Maginot Aquatique à Hoste et du nouveau règlement interne,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 1<sup>er</sup> mars 2022,

Ouï l'exposé de M. Bernard PIGNON, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- d'approuver le nouveau règlement interne relatif à l'aménagement des cheminements cyclables et piétons/VTT (PDIPR) de la CCFM, ci-annexé,
- autorise M. le Maire ou l'un de ses Adjointes délégués à signer ladite convention.
-

**9. Enfouissement des réseaux secs rues de Provence et du Roussillon - Adoption de la convention à conclure avec Orange**

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 1<sup>er</sup> mars 2022,

Ouï l'exposé de M. Bernard PIGNON, Adjoint et rapporteur,

Après débat,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention à conclure avec Orange pour l'enfouissement des réseaux secs dans les rues de Provence et du Roussillon, ci-annexée,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toutes les pièces y relatives.

20220301-10

**10. Enfouissement des réseaux secs rue des Vosges - Adoption de la convention à conclure avec Orange**

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 1<sup>er</sup> mars 2022,

Ouï l'exposé de M. Bernard PIGNON, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention à conclure avec Orange pour l'enfouissement des réseaux secs rue des Vosges, ci-annexée,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toutes les pièces y relatives.

20220301-11

**11. Enfouissement des réseaux secs rue des Verriers - Adoption de la convention à conclure avec Orange**

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 1<sup>er</sup> mars 2022,

Ouï l'exposé de M. Bernard PIGNON, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention à conclure avec Orange pour l'enfouissement des réseaux secs rue des Verriers, ci-annexée,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toutes les pièces y relatives.

20220301-12

**12. Vente de deux garages individuels sis espace Condorcet cadastrés section 16 parcelles n° 561 et 562**

Le Conseil municipal,

Vu l'offre d'achat établie par l'agence immobilière Immoflexx en date du 21 décembre 2021, par laquelle M<sup>me</sup> ALLAL Leila manifeste son intention d'acquérir les deux garages en bande sis espace

Condorcet, propriété de la Ville,

Vu l'estimation de France Domaine du 28 juin 2021,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 1<sup>er</sup> mars 2022,  
Où l'exposé de M. Daniel MAYER, Adjoint et rapporteur,  
A l'unanimité,

Décide :

- de vendre à M<sup>me</sup> ALLAL Leila, au prix de 10 000 €, les deux garages situés espace Condorcet cadastrés section 16 parcelle 561 et 562 d'une surface totale de 42 m<sup>2</sup>, les frais y relatifs étant à la charge de l'acquéreur,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer le compromis, l'acte authentique et toutes les pièces y relatives.

20220301-13

**13. Adoption de la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'Harmonie Baltus le Lorrain**

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 1<sup>er</sup> mars 2022,  
Où l'exposé de M<sup>me</sup> Fabienne BEAUVAIS, Adjointe et rapporteure,  
À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'Harmonie Baltus le Lorrain, ci-annexée,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toutes les pièces y relatives.

20220301-14

**14. Sorties et projets éducatifs des écoles maternelles, élémentaires, collège et lycées 2021 - Modification de la délibération du 15 décembre 2021, point 22**

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2021, point 22,

Sur propositions conjointes des Commissions des affaires scolaires ainsi que des finances, réunies respectivement les 10 novembre et 15 décembre 2021,

Où l'exposé de M<sup>me</sup> Francine KOCHEMS, Adjointe et rapporteure,  
À l'unanimité,

Décide de modifier la délibération susvisée, et de financer les sorties éducatives réalisées par les établissements scolaires comme suit :

- La ville participe au projet « cinéma » Claudie HAIGNERÉ à raison de 2,50 € par élève de 3<sup>e</sup> par séance.

Les autres dispositions de la délibération susvisée demeurent inchangées.